Numéro 21
Avril 1993
Paraît deux fois par an

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

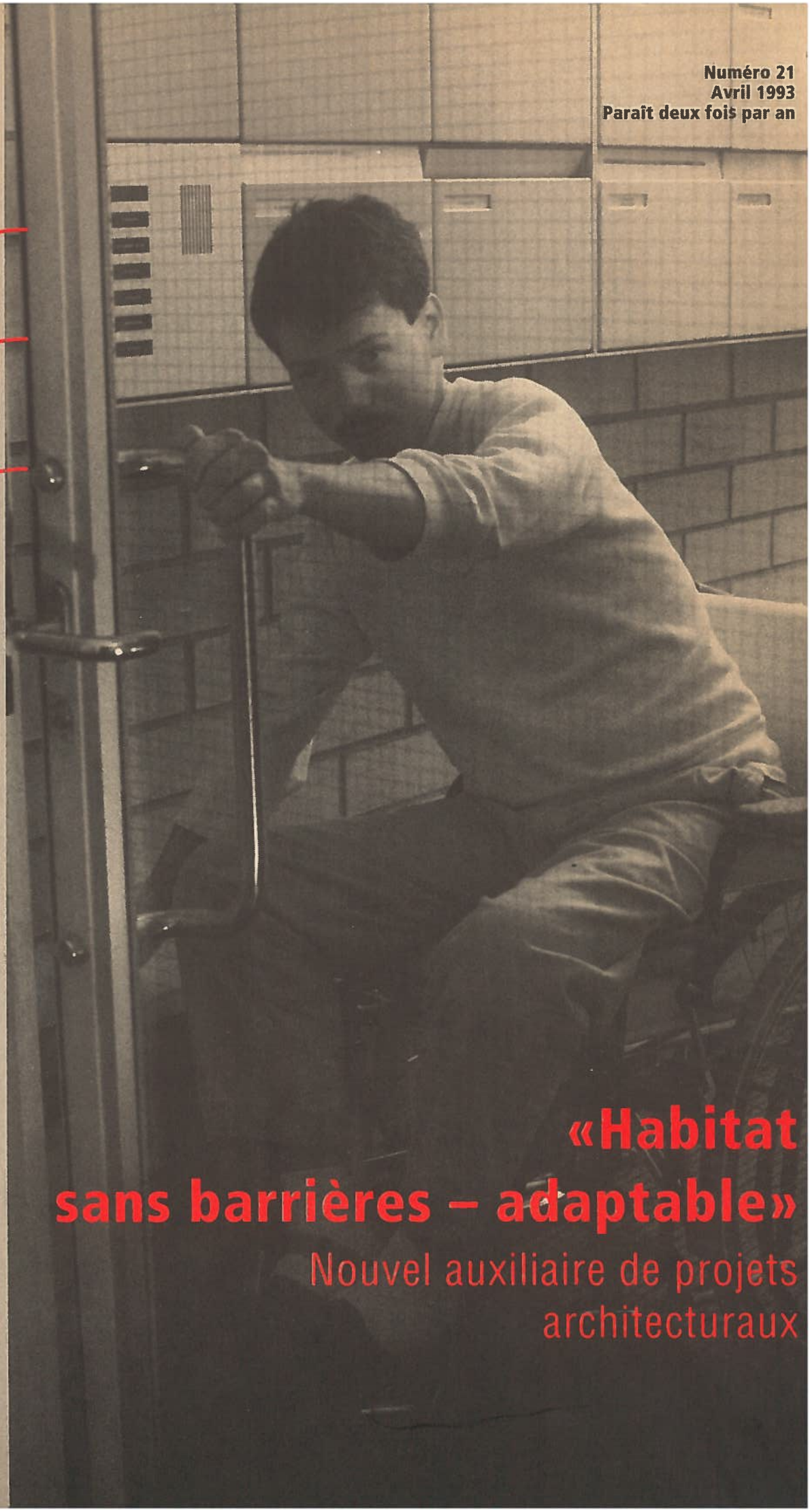

Bulletin d'information

«Habitat sans barrières – adaptable»

Nouvel auxiliaire de projets architecturaux

Adresses des SERVICES DE CONSULTATION et D'INFORMATION pour la construction adaptée aux handicapés

(Etat: janvier 1993; les modifications sont imprimées en caractères **gras**)

Aargau:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen der Kantone Aargau und Solothurn, Froburgstr. 4, 4600 Olten
Tel. 062/32 12 62 (Herr Studer)

Appenzell IR/AR:
Invalidenverband St. Gallen-Appenzell, Sektion des Schweiz. Invalidenverbandes, Bauberatungsstelle, Kornhausstr. 18, 9000 St. Gallen
Tel. 071/ 22 44 33 (Herr Bieg)

Basel-Stadt:
Fachberatung für hindernisfreies Bauen von Pro Infirmis BS, Birsigstr. 45, 4054 Basel
Tel. 061/281 80 08 (Herr Bertels)

SIV-Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Wasgenring 103, 4055 Basel
Tel. 061/301 88 29 (Herr Koepp)

Basel-Land:
SIV, Sektion Liestal und Umgebung, Breiteweg 7, 4133 Pratteln
Tel. 061/821 71 28 (Herr Strub)

Bern:
ABSF-Beratungsstelle für Bauen für Behinderte, Effingerstr. 55, 3008 Bern
Tel. 031/25 48 56 (Herr Gysin)

Fribourg:
Commission Fribourgeoise des barrières architecturales (CFBA), route de Moncor 14, 1752 Villars-sur-Glâne
Tel. 037/41 02 20 (M. Dafflon)

Genève:
Association H.A.U. «Handicapés Architecture Urbanisme», Boul. Helvétique 27, 1207 Genève
Tel. 022/786 30 10 (M. Kamerzin)

Glarus:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Mühlegasse 5, 8867 Niederurnen
Tel. 058/21 21 82 (Herr Miatton)

Graubünden:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, c/o Pro Infirmis, Alexanderstr. 16, 7000 Chur
Tel. 081/27 11 33 (Herr Rüegg)

Jura:
AJEBA, Association jurassienne pour l'élimination des barrières architecturales, p.a. Pro Infrimis, 12, rue des Moulins, 2800 Delémont
Tel. 066/22 20 70 (Mme Schindelholz)

Liechtenstein:
Liechtensteiner Behindertenverband, Egertastr. 32, Postfach 345, FL-9490 Vaduz
Tel. 075/2 77 14 (Herr Hermle)

Luzern:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Rodteggstr. 3, 6005 Luzern
Tel. 041/44 79 88 (Herr Odermatt)

Neuchâtel:
Association neuchâteloise pour la construction adaptée aux personnes handicapées, Case postale 9, 2007 Neuchâtel 7
Tel. 038/25 33 88 (M. Bindith)

Solothurn:
Schweiz. Invalidenverband, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen der Kantone Aargau und Solothurn, Froburgstr. 4, 4600 Olten
Tel. 062/32 12 62 (Herr Studer)

St. Galler-Oberland:
Schweiz. Invalidenverband, Sektion St. Galler-Oberland, Bauberatungsstelle, Ragazerstr. 2, 7320 Sargans
Tel. 085/2 61 71 (Herr Haaf)

St. Gallen (ohne Bezirke Werdenberg und Sargans):
Schweiz. Invalidenverband, Sektion St. Gallen-Appenzell, Bauberatungsstelle, Kornhausstr. 18, 9000 St. Gallen
Tel. 071/22 44 33 (Herr Bieg)

Tessin:
FTIA, Via Cattori 6, Case postale 1520, 6501 Bellinzona
Tel. 092/25 30 30 (Signore Bertoni)

Valais:
Association valaisanne en faveur des handicapés physiques et mentaux, p.a. AVHPM, 3, rue St. Guérin, 1950 Sion
Tel. 027/23 29 13 (M. Parvex)

Vaud:
Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH), 20, Avenue de Gratte-Paille, 1018 Lausanne
Tel. 021/648 64 70 (Mme Jud)
Fax 021/648 53 55

Zug:
Beratungsstelle für behinderten- und betagtengerechtes Bauen, Industriestr. 8, 6300 Zug
Tel. 042/21 22 37 (Herr Brunnschweiler)

Zürich:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Hochbauamt des Kantons Zürich, Walchetor, 8090 Zürich
Tel. 01/259 29 56 (Frau Vögtlin)

L'expérience, école de vie

Le canton de Berne connaît depuis 20 ans des dispositions légales sur la construction adaptée aux handicapés. Il faut en remercier, entre autres, M. G. Bürki, ancien directeur des Travaux publics, qui savait ce que signifient les barrières architecturales: dans sa jeunesse, il avait perdu une jambe lors d'un accident et ne pouvait plus franchir les escaliers qu'avec peine. Il est vrai que c'est souvent l'expérience personnelle qui pousse à agir, mais on ne peut tout de même attendre que tous les responsables de la construction soient handicapés pour que les choses bougent!

A l'heure actuelle, la construction adaptée est une notion déjà très répandue. Parmi les gens du métier, personne ne peut dire n'avoir jamais entendu parler de barrières architecturales. Et pourtant, cette connaissance théorique est peu traduite en pratique. Si on en demande les raisons, on s'entend répondre que ce sont surtout les coûts, les questions d'aménagement, la consommation énergétique etc. qui sont au premier plan. Le futur utilisateur, handicapé ou non, ne joue qu'un rôle secondaire. Une telle démarche ne mène à rien. Malgré les nombreuses exigences techniques imposées au concepteur, les futurs locataires devraient être, autant que possible, intégrés à la phase d'étude de projet, et avoir leur mot à dire. Leur expérience permettrait d'infléchir l'évolution dans ce domaine. La formation la plus poussée ne peut donner cette irremplaçable connaissance.

On devrait en outre imposer au concepteur, ou au maître d'ouvrage, d'habiter un certain temps dans le nouveau bâtiment. Il pourrait ainsi tester son «bébé», comme le cuisinier qui goûte ses sauces. Ce test prévoirait aussi un jeu de rôles: avec voiture d'enfant ou sacs à provisions, en fauteuil roulant, avec aides à la marche, etc. C'est un professeur bien connu de l'Université de Zurich qui a dit: «On se souvient généralement de 20% de ce que l'on a entendu, de 30% de ce que l'on a lu, mais de 75% de ce que l'on a vécu.»

Eric Bertels

Table des matières

Prochainement 4

Réactions 5

Accessibilité: Rollodrom 6

Bases techniques: Recettes pour la construction des logements 7

Financement: D'importants progrès à l'AI 9

Produits: Handicap et natation 10
Ascenseur pour maisons individuelles 11
Plate forme démontable 12

Lois sur la construction: Nouvelles prescriptions en Argovie 13
A Bâle, soutien des femmes à l'initiative pour les handicapés 14

Divers 15

Page de titre
Photo: Agence Ex-Press, Zurich

Bulletin d'information du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Neugasse 136, 8005 Zurich
Tél. 01/272 54 44
Fax 01/272 54 45
CCP 80-4616-2
Tirage: allemand 2100 ex.
français 250 ex.

HANDICAP '93

2ème Salon du «Handicap» 24 - 28 mars 1993 à Lausanne

C'est pour la deuxième fois que se présentait cette année des exposants suisses et étrangers au Salon «Handicap», qui se tenait au Palais de Beaulieu à Lausanne. On y trouva de nouveaux produits et prestations de services pour les handicapés dans de multiples domaines: moyens auxiliaires, mobilité, informatique, habitat, communication et sécurité, moyens de transport publics et privés, éducation et formation, travail, vacances et voyages, sport et loisirs, ainsi qu'activités culturelles. La construction adaptée était représentée par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés, l'AVACAH (soutenue par le Centre suisse et d'autres commissions romandes oeuvrant dans le même but). Le Salon se tenait cette année conjointement avec la «Mednat», (médecines naturelles).

2ème Conférence des techniques de réadaptation - «Ecart 2» à Stockholm

La 1ère Conférence européenne pour promouvoir les techniques de réadaptation (ECART) se déroula à Maastricht (NL) en 1990. Elle constitua un lieu d'échange privilégié d'informations, de résultats et d'expériences dans le domaine de la réadaptation des handicapés.
Du 26 au 28 mai prochain, c'est à Stockholm que se déroulera la deuxième conférence ECART. On y traitera de thèmes analogues à ceux d'il y a deux ans, mais on a prévu en outre une exposition de nouveaux produits et moyens d'information en matière de réadaptation. «Ecart 2» est organisée par le «Swedish Handicap Institute», ainsi que par diverses associations internationales.

Pour la documentation nécessaire, veuillez vous adresser au Centre suisse.

«EUR*ABLE» 1ère conférence des handicapés à Utrecht, NL

Du 2 au 4 août prochain, tous les handicapés des pays d'Europe, et ceux que le sujet intéresse, sont invités à participer à la première Conférence européenne des handicapés: «Eur*able». Des groupes de discussions rechercheront de nouveaux moyens permettant de répondre aux besoins des handicapés. En outre, des représentants de diverses régions parleront des expériences faites dans leur pays.

Les débats seront menés en anglais, avec traduction simultanée en français et en allemand. Les demandes d'inscription doivent être adressées au: Organizing Committee Eur*able, P.O.Box 169, 3500 AD Utrecht, Pay-Bas. Le Centre tient à votre disposition une plus ample documentation.

Rappel

Swissbau 1993

La Swissbau est déjà loin. Pour certains, elle fut sans aucun doute une réussite, pour d'autres peut-être pas. Mais l'essentiel est d'y participer, et c'est ce que nous faisons depuis déjà 5 ans. Nous y avons notre propre stand, à titre gratuit, grâce à l'aimable patronage de la Conférence suisse de la construction et nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance pour un si fidèle soutien.

Cuvette de WC discriminatoire!

Nous avons reçu récemment une lettre de Mme Mina Züst, de Romanshorn, à propos des toilettes situées dans les aires de repos des autoroutes. Elle nous écrit notamment: «Mon collègue, astreint au fauteuil roulant, utilisa dernièrement un WC pour handicapés à une halte d'autoroute non loin de Frauenfeld. Personnellement, il peut faire quelques pas, mais il constata avec indignation que ce WC était inutilisable pour des paraplégiques. Il n'y avait en outre pas de couvercle, seulement le bord froid de la cuvette. Un tel état de chose est discriminatoire.» C'est vrai. Mme Züst estime que ces toilettes devraient être vérifiées et, si nécessaire, améliorées. C'est pour elle une évidence et elle ajoute: «Les personnes handicapées n'ont-elles pas les mêmes droits que les autres?»

Inutile, le WC pour handicapés?

Dans notre dernier Bulletin d'information, nous évoquions le problème des cinémas non adaptés aux handicapés. Un architecte de Wattwil, M. Rémy Frei nous écrit à ce sujet que le cinéma PASSERELLE, ouvert dans cette ville il y a 2½ ans, est totalement accessible aux fauteuils roulants et possède même un WC pour personnes handicapées. Il ajoute que, dans un nouveau cinéma «ces choses-là sont aujourd'hui certainement prises en considération». Ce qu'il trouve toutefois «un peu frustrant, c'est le rapport entre les coûts et l'utilisa-tion de ces toilettes adaptées». Il a constaté, en effet, «que ce cinéma est fréquenté annuellement par environ 25.000 personnes et le WC accessible par une seule!» Que peut-on faire?

Nous supposons, en premier lieu, que les utilisateurs de fauteuil roulant de Wattwil et des environs ne savent tout simplement pas que ce cinéma possède des toilettes adaptées aux handicapés. L'inverse est malheureusement trop souvent encore la règle. Il serait par conséquent utile d'en informer les organisations locales de personnes handicapées ou âgées, ou de mettre une indication appropriée dans le programme des cinémas du journal local (sous forme de pictogramme, par ex., voir notre dernier Bulletin).

Par ailleurs, il y a tout lieu de penser que ce WC se trouve *séparé* des autres toilettes. Il pourrait naturellement être utilisé par des non handicapés, mais ceux-ci hésitent généralement à entrer ouvertement dans un petit endroit réservé. Cette crainte peut être supprimée en indiquant que le WC en question est accessible à tous. Mais la meilleure solution consiste à intégrer le cabinet pour fauteuil roulant à l'ensemble des toilettes. Il sera alors automatiquement utilisé lorsque les autres seront occupés. Les besoins naturels sont souvent pressants.

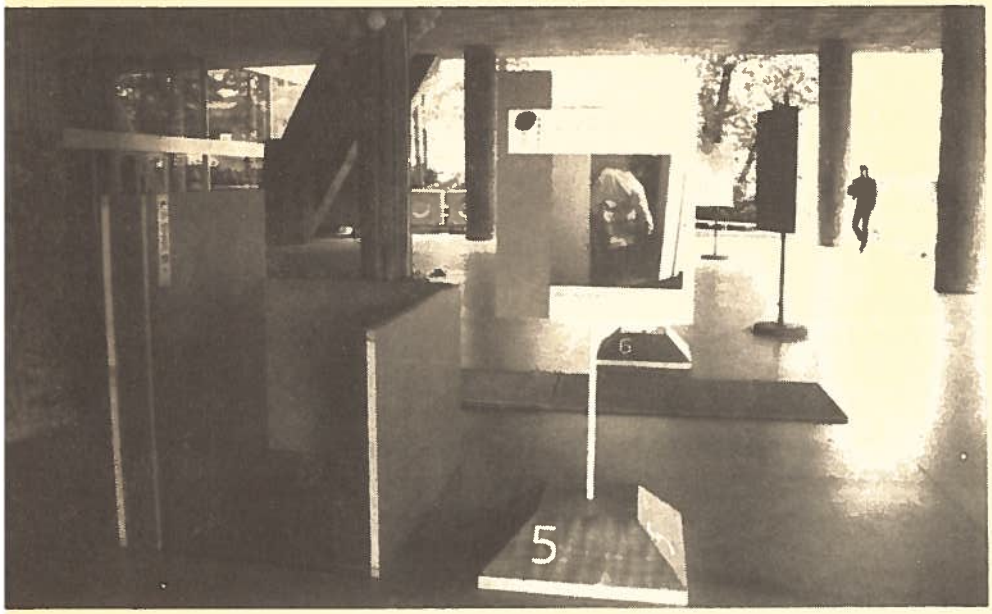

Obstacle 5 du Rollodrom; cabine d'ascenseur trop étroite
Photo: Pro Infirmis, Zurich

Rollodrom - le monde vécu en fauteuil roulant

Pro Infirmis (PI) a réalisé, avec le Rollodrom, un parcours d'obstacles insolite, qui permet au visiteur de se mettre dans la situation des utilisateurs de fauteuil roulant et de découvrir leurs difficultés quotidiennes dans notre environnement construit. PI cherche ainsi à sensibiliser le public aux problèmes des personnes handicapées en général et des usagers de fauteuil roulant en particulier. Il souhaite également contribuer à l'élimination complète des obstacles architecturaux.

Le parcours est constitué des sept obstacles que les handicapés rencontrent le plus souvent. Le participant découvre personnellement ce que les handicapés doivent surmonter quotidiennement: une rampe d'une déclivité de 12% (passages souterrains des gares), portes trop étroites, bordures de trottoir de 15 à 20 cm de haut, trop peu d'espace dans les WC, des revêtements de sol inadéquats, glissants ou inégaux, une cabine d'ascenseur trop exiguë ou un trottoir à pente transversale trop prononcée. Les visiteurs peuvent prendre conscience mieux encore des problèmes liés aux barrières architecturales grâce à des panneaux illustrés et à un stand d'information qui indique des moyens d'améliorer la situation. Le but de Pro Infirmis n'est pas seulement de supprimer les barrières architecturales, il est aussi d'éliminer les obstacles invisibles, tels que les préjugés et les craintes des personnes non handicapées.

C'est grâce à l'appui financier de l'Union de Banques suisses que le Rollodrom a pu voir le jour. Son utilisation est prévue surtout dans le cadre d'expositions et manifestations analogues, dans des centres commerciaux, lors de manifestations sportives ou de journées de jeu dans les écoles, etc.
On peut commander le Rollodrom au secrétariat général de PI (tél. 01/383 05 31) 2 semaines au plus tard avant la date d'utilisation prévue. Seuls, les frais de transport sont à la charge de l'utilisateur.

Recettes pour

Le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés a publié fin 92 une brochure technique pour la réalisation d'un habitat sans barrières (la version française paraîtra en juin). La revue alémanique d'architecture «HOCHPARTERRE» a appelé «livre de cuisine» les directives données dans cette brochure et nous aimons beaucoup cette expression, car même les handicapés et les person-nes âgées devraient pouvoir «apprécier» leur logement, tout comme on apprécie un bon petit plat!

Complément de la norme
La brochure «Habitat sans barrières - adaptable» vient en fait compléter la norme suisse SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées», publiée en 1988/89. Les dimensions indiquées correspondent à celles de la norme. Mais les buts, la conception et les mesures à adopter pour la construction de logements sont mieux mis en lumière. C'est la raison pour laquelle cette brochure technique s'adresse surtout aux concepteurs, aux maîtres d'ouvrage et aux pouvoirs publics. La fondation Julius Bär de Zurich en a financé l'élaboration et la distribution gratuite aux 5800 bureaux d'architecture et à 1800 services communaux de construction de Suisse alémanique.

Des résultats insuffisants au cours des 30 dernières années
W. Schweingruber, directeur du centre bâlois de réinsertion «Milchsuppe», publia en 1960 le premier aide-mémoire de Suisse pour la construction de logements d'invali-

la construction des logements

des. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, de nombreux handicapés ont encore d'énormes difficultés pour trouver un appartement convenable. D'où vient un tel retard? Un tel blocage? Il ne peut s'agir des exigences minimales en matière de dimensions: elles n'ont guère changé si l'on compare l'aide-mémoire de 1960 et la norme de 1988! C'est donc la réalisation pratique qui n'a pas suivi.

Une stratégie erronée de «réserves»

Les carences sur le marché immobilier au niveau de l'offre et des possibilités de choix pour les personnes handicapées ont deux causes principales:

D'une part, les groupes de pression et les associations représentant les intérêts des handicapés sont trop faibles. Mais d'autre part tous les milieux concernés ont, depuis le début, mal choisi leur objectif. Au nom d'une stratégie de «réserves», on a voulu construire un certain nombre de logements d'invalides, spécialement aménagés pour des locataires handicapés.

Pas de logements spéciaux

Pour plusieurs raisons, cette stratégie de quotas ne peut couvrir les besoins des handicapés:

- Personne ne peut déterminer à l'avance la quantité totale ni les diverses tailles des appartements nécessaires. Seule certitude: cette quantité augmente.
- La limitation à un certain quota sur le marché du logement s'est avérée irréaliste
- Les logements spéciaux devraient être multipliés afin de permettre un minimum de choix entre différents genres et emplacements d'appartements
- Construire plusieurs logements réservés dans un même immeuble crée des ghettos indésirables et va à l'encontre du principe de l'intégration.

Nouvelle stratégie: tous les logements adaptables

Pour permettre l'intégration de toutes les personnes handicapées ou âgées, il est indispensable de créer un choix d'habitations aussi large et varié que possible, tout en tenant compte de ce qui est réalisable en matière de construction.

Une solution réaliste exige une double approche:

1. Des conditions de base minimales partout. La plupart des appartements doivent être construits sans barrières architecturales. Tous les obstacles inutiles, intérieurs et extérieurs, seront évités et d'éventuelles adaptations ultérieures devront être possibles.

2. Adaptations individuelles en cas de besoin seulement. La seconde démarche consistera à procéder à des adaptations individuelles seulement si des locataires deviennent invalides ou si des handicapés emménagent. Les travaux seront d'autant moins importants que la construction aura été bien conçue. Ce schéma, décrit dans la nouvelle brochure, est celui d'un

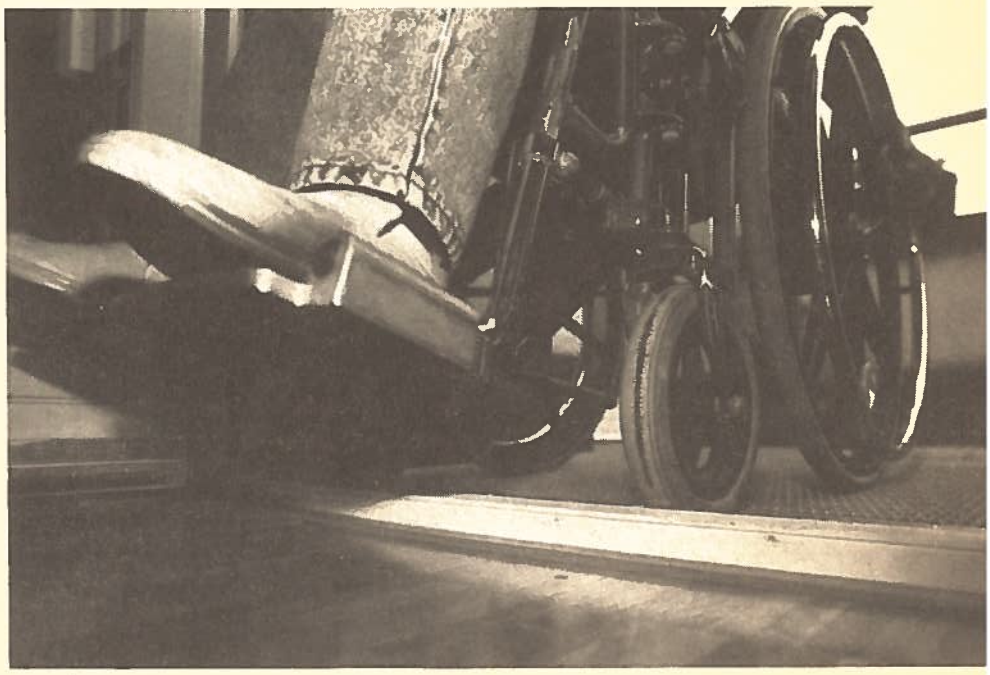

Un habitat sans obstacles signifie notamment que les seuils d'accès aux balcons et aux terrasses ne doivent pas dépasser 2,5 cm de hauteur. Photo: Centre suisse

habitat sans barrières et adaptable. Les immeubles locatifs ainsi construits ne présentent aucun inconvénient pour les non handicapés; bien au contraire, ils améliorent la qualité du cadre de vie pour tous.

Accueillent aussi des visiteurs
Les personnes handicapées ou âgées n'ont pas seulement besoin d'un logement adapté, elles doivent aussi pouvoir se rendre chez des amis ou des parents. Les conditions de base permettant cette indispensable intégration sont essentiellement les mêmes que pour les appartements adaptés, mais dépendent d'un moins grand nombre de facteurs. Le principal est l'accessibilité des appartements et d'au moins un WC
.

Des idées réalisables
Pour le Centre, il fut évident dès le début que ses recommondations ne trouvaient un large écho que si elles ne paraissaient pas trop compliquées aux architectes et aux maîtres d'ouvrage. Et pourtant, des projets bien conçus doivent tenir compte de nombreux facteurs. C'est pourquoi la brochure «Habitat sans barrières - adaptable» fut articulée selon les critères suivants:

- Les divers détails furent regroupés en trois catégories d'exigences: 1. barrières verticales, 2. horizontales, 3. spatiales.
- Il en résulta trois règles de base, assorties de règles secondaires, formant un ensemble cohérent et indispensable, tant durant les divers phases d'un projet que pour les différentes parties d'un bâtiment.
- Ce catalogue fut divisé selon des degrés de priorité, ce qui permettait de tenir compte des exigences au fur et à mesure de l'état des travaux. C'est ainsi qu'au cours de l'étude de projet, il suffit de remplir des conditions de base peu nombreuses, mais décisives, tandis que lors de la mise au point du plan d'exécution, il faut tenir compte de détails précis et variés.
- On accorda une importance particulière à la clarté et à l'intelligibilité des indications, présentées de manière simple et systématique à l'intention des architectes et concepteurs.

Ce qui ne coûte rien
Le principe d'un habitat sans barrières et adaptable n'impose ni mesures coûteuses, ni surcroît de travail. L'essentiel est d'éviter dans les immeubles d'habitation tous les obstacles dont on peut se passer sans qu'il en coûte rien. Ce principe fait boule de neige: l'habitat sera d'autant plus agréable et adapté aux handicapés que les mesures recommandées auront été suivies.

Une aide pour les maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics
Ni la brochure «Habitat sans barrières - adaptable», ni la norme SN 521 500 ne peuvent déterminer de manière contraignante dans quelle mesure les appartements doivent être dépourvus de tout obstacle architectural. Ce sont bien plutôt les maîtres d'ouvrage, les lois sur la construction et les dispositions accompagnant l'octroi de subventions qui doivent définir les conditions à remplir. A cet effet, la nouvelle brochure peut être une aide précieuse et pratique pour déter-miner les choix.

Il suffit de compter jusqu'à trois

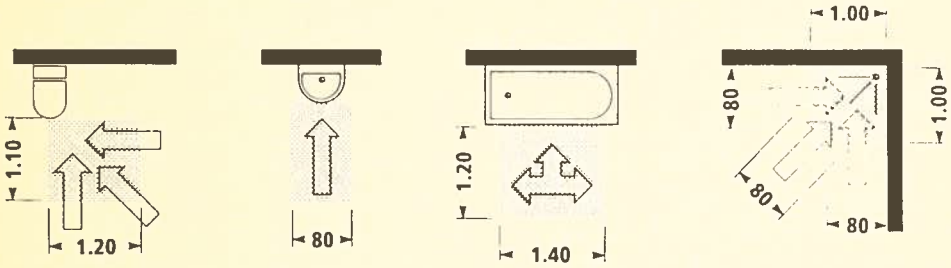

Dans la salle de bain, les utilisateurs de fauteuil roulant doivent pouvoir disposer de surfaces libres devant les appareils (voir illustrations), ces surfaces pouvant se superposer (par ex. avec l'espace douche de plain-pied) Photo: Centre suisse.

La construction n'est pas un jeu d'enfant et doit tenir compte de mille et une choses. En outre, les réglementations trop tatillonnes sont fort mal vues. Comme point de départ de la construction sans barrières architecturales, il suffit que les concepteurs, les maîtres d'oeuvre ou les pouvoirs publics sachent compter jusqu'à trois:

1. Pas de marches (barrières verticales)
2. Largeur de passage suffisante (barrières horizontales)
3. Surface de manoeuvre suffisante (barrières spatiales).

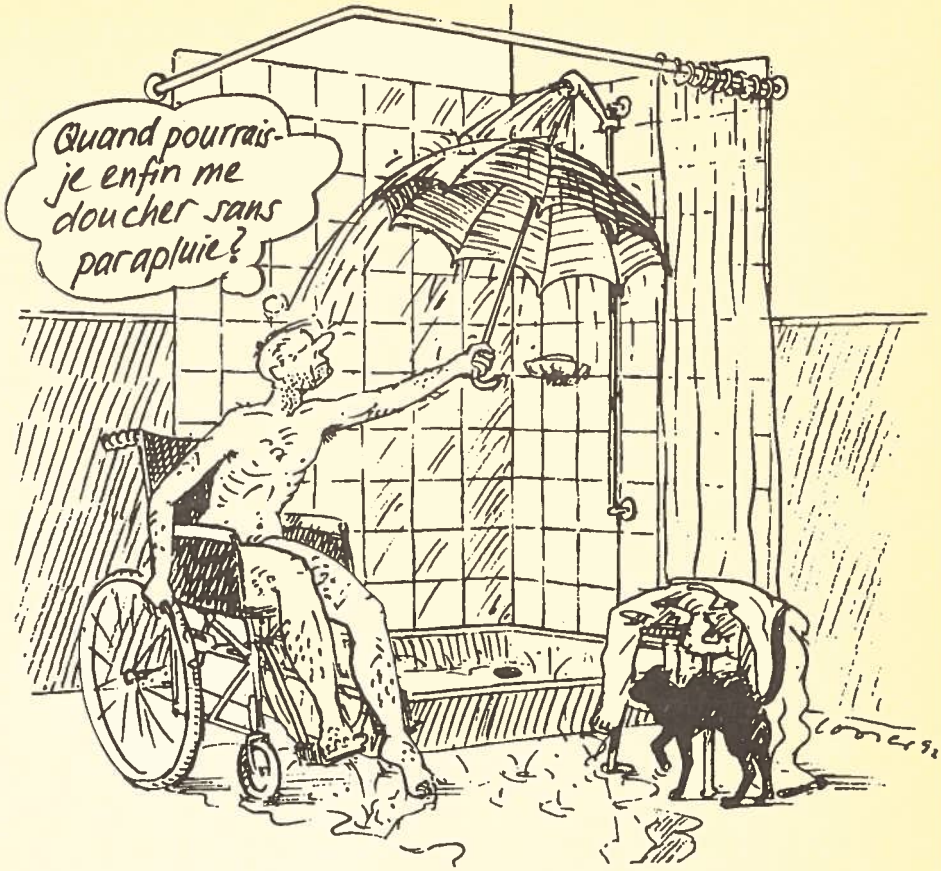

L'AI paie davantage pour les adaptations de logements

En bref et sans préambule: l'assurance invalidité (AI) prend en charge dans une plus large mesure, depuis le 1er janvier 1993, les frais de:

A rampes, monte-escaliers, plates-formes élévatrices, pour franchir marches et escaliers

B modifications de nature architecturale dans les sanitaires

Bravo! Malgré le mauvais état général des finances, l'Office fédéral des assurances sociales a amélioré le financement des moyens auxiliaires et des aménagements de nature architecturale en faveur des handicapés. A compter du 1.1.93, l'AI se charge de différents frais assumés jusqu'alors par les intéressés eux-mêmes ou par diverses institutions d'aide sociale. Les améliorations de prestations concernent surtout l'accessibilité de l'appartement et l'aménagement des toilettes et salles d'eau.

Les innovations sont les suivantes:
A) L'AI ne finançait jusqu'à présent les rampes, monte-escaliers, plates-formes élévatrices et chenilles d'escalier que si cela permettait à l'assuré d'exercer une activité couvrant ses besoins ou de tenir son ménage de façon autonome. Le progrès maintenant intervenu est de taille: plates-formes et monte-escaliers seront accordés même si l'activité professionnelle est minime ou si le ménage n'est plus tenu que de manière partiellement autonome (par ex. à 30%). Rampes et moyens auxiliaires pour franchir les escaliers (par ex. chenilles) seront désormais financés pour tous les handicapés qui, sans cette aide, ne pourraient quitter leur maison.

B) Les prestations de l'AI étaient plutôt modestes dans le domaine sanitaire. C'est une véritable percée que l'on peut maintenant saluer: l'AI financera les aménagements individuels dans les WC, les douches et salles de bains. Les coûts de déplacement ou de suppression de parois seront donc pris en charge par l'assurance invalidité, de même que l'élargissement ou le remplacement de portes dans les appartements ou maisons individuelles. Enfin, ce ne seront plus seulement les installations sanitaires complémentaires automatiques qui seront octroyées, mais aussi les installations complètes de WC avec douche chaude et séchage à air chaud, ainsi que des appareils non automatiques. Les besoins réels de la personne handicapée pour assurer son hygiène corporelle sont déterminants pour l'octroi de ces moyens auxiliaires.

Une autre décision est particulièrement importante pour les gérants et les locataires: en cas de déménagement ou de décès, *les frais de remise* en état de l'appartement seront également pris en charge par l'AI. Toutefois, ces frais ne seront remboursés qu'une fois sur une période de 10 ans, à moins que le départ n'ait un caractère contraignant (congé par ex.) Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au Centre pour recevoir la fiche-info traitant ce sujet (version révisée à partir de mai 93). Il est en outre conseillé de faire appel aux Services régionaux de consultation pour des éclaircissements d'ordre financier.

Handicap et natation

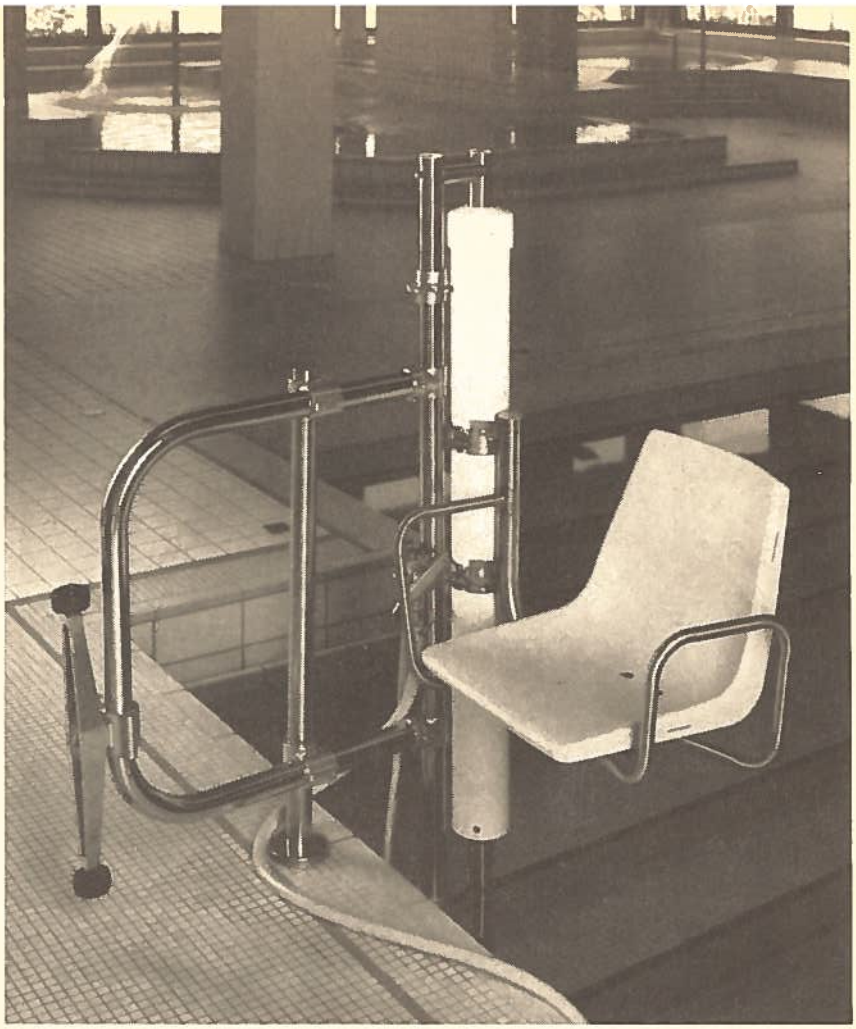

Il devrait être tout aussi normal pour un handicapé de faire du sport que de pouvoir accéder à n'importe quel bâtiment! La natation est notamment recommandée pour tous les genres de handicap, à cause de la portance de l'eau. C'est pour cette raison que de nombreuses cliniques, des centres de réadaptation ou de convalescence et même des maisons de retraite offrent à leurs malades ou pensionnaires les bienfaits de l'hydrothérapie, c'est-à-dire la possibilité de se mouvoir sans effort et sans fatigue pour les articulations.

Mais pour que les utilisateurs de fauteuil roulant puissent utiliser le bassin de natation, un moyen auxiliaire leur permettant d'y accéder est indispensable. Le Poollift, par exemple, est un descenseur fixé à la margelle du bassin grâce auquel les handicapés peuvent entrer dans l'eau, puis en ressortir. Si nécessaire, certains de ces appareils peuvent être équipés d'une plate-forme pour position couchée. Il existe actuellement en Suisse cinq différentes sortes de descenseurs que nous présentons ici:

Nom du produit - Distributeur	Prix de base - secteur de marché	Remarques
«Poollift» (photo en haut à dr.) Rubo AG, 5612 Villmergen Tél. 057/22 98 35	Fr. 8.500.- env. piscines privées ou publiques, couvertes ou en plein air	Mobilité, maniement facile, entraînement hydraulique, auto-manoeuvrable
«Swim-Lift» Rubo AG, 5612 Villmergen Tél. 057/22 98 35	Fr. 9.500.- env. comme ci-dessus, plus cliniques, centres de réadaptation, etc.	Mobilité, modèle robuste, entr. hydraul., accompagnateur nécessaire, plate-forme ou siège
«Arjo-Poollift C» SIC AG, 4020 Bâle Tél. 061/311 977 84	Fr. 11.000.- env piscines privées ou publiques, couvertes ou en plein air	Mobilité, maniement facile, fonctionnement par manivelle, aide de tiers nécessaire
«Arjo-Poollift B 9» SIC AG, 4020 Bâle Tél. 061/311 97 84	Fr. 19.000.- env. piscines couvertes, hôpitaux, centres de réadapt., maisons de retraite, etc.	* Mobilité, modèle robuste, fonctionnement par manivelle, aide de tiers nécessaire
idem, mais à entraînement hydraulique SIC AG, 4020 Bâle Tél. 061/311 97 84	Fr. 27.000.- env. hôpitaux, centres de réadaptation, maisons de retraite, sanatoriums, établissements thermaux	idem, en outre bras pivotant de 360°, possibilité de monter une plate-forme au lieu d'un siège

*En plus, dispositif de transport (prix Fr. 4'400.-)

Ascenseur pour résidence individuelle ou en un clin d'oeil de la cave au grenier

On peut aller se balader sur la lune, construire des gratte-ciel de 150 étages ou saisir des milliers de données en quelques secondes, mais on ne peut se déplacer sur un rayon de lumière. Qui ne connaît la série télévisée des années 70, avec le navire spatial Enterprise, le commandant Kirk et Spock? Leurs aventures en firent rêver plus d'un! Le transport par rayon de lumière (disparaître d'un endroit pour réapparaître ailleurs) était particulièrement séduisant et semblait à beaucoup, dans la griserie des désirs de voyage, la solution idéale!

Jeunes, moins jeunes et handicapés utiliseraient bien volontiers ce moyen de locomotion. Certains d'entre eux ne peuvent plus franchir d'escaliers et se sentent parfois dans leur propre maison comme dans une cage. La seule solution, à part le monte-escalier, est alors tout prosaïquement un ascenseur classique. Mais son installation se heurte souvent à son prix prohibitif ou au manque de place.

Ascenseurs compacts pour pavillons

Une société bavaroise vient de mettre au point l' «Hausfreund» (ami de la maison), un petit ascenseur compact pour pavillons. On peut l'installer facilement et en peu de temps dans des maisons neuves ou existantes. Sous sa forme la plus exiguë, ce mini-ascenseur n'a besoin que d'une cage de 1,26 x 1,10 m. Souvent, le «noyau» d'un escalier lui suffit, ou un coin de l'entrée.

Pour transporter la plupart des modèles de fauteuils roulants, (0,70 m x 1,20 m) il lui faut une cage de 1,40 m x 1,60 m. Suivant la taille de la cabine, il a une capacité de charge de 225 à 400 kg. La hauteur maximale de parcours est de 11,5 m, soit quatre niveaux (voir croquis ci-contre). Quant à sa vitesse, elle est de 0,2 m/s, ce qui est lent comparé avec les ascenseurs habituels.

Le prix d'un ascenseur «Hausfreund» pour le transport d'un fauteuil roulant standard (type SPK) est de 40.000 à 45.000 marks (avec 3-4 arrêts), livraison et montage compris. Les modèles plus petits, destinés à des personnes pouvant marcher, coûtent naturellement moins.

Attention! Une autorisation est nécessaire

Le seul problème, c'est que même ce petit ascenseur doit être agréé, comme les autres, par le service cantonal des ascenseurs et les prescriptions diffèrent d'un canton à l'autre. Le «Hausfreund» n'ayant pas encore été vendu en Suisse, il est recommandé de se renseigner d'abord auprès du service compétent pour savoir si les ascenseurs étrangers sont autorisés.

Fabricant du «Hausfreund»:
Home Lift, Aufzüge Vertriebs AG,
Uhdestr. 30, 8060 Dachau
Allemagne
Tél. 08131/60 86

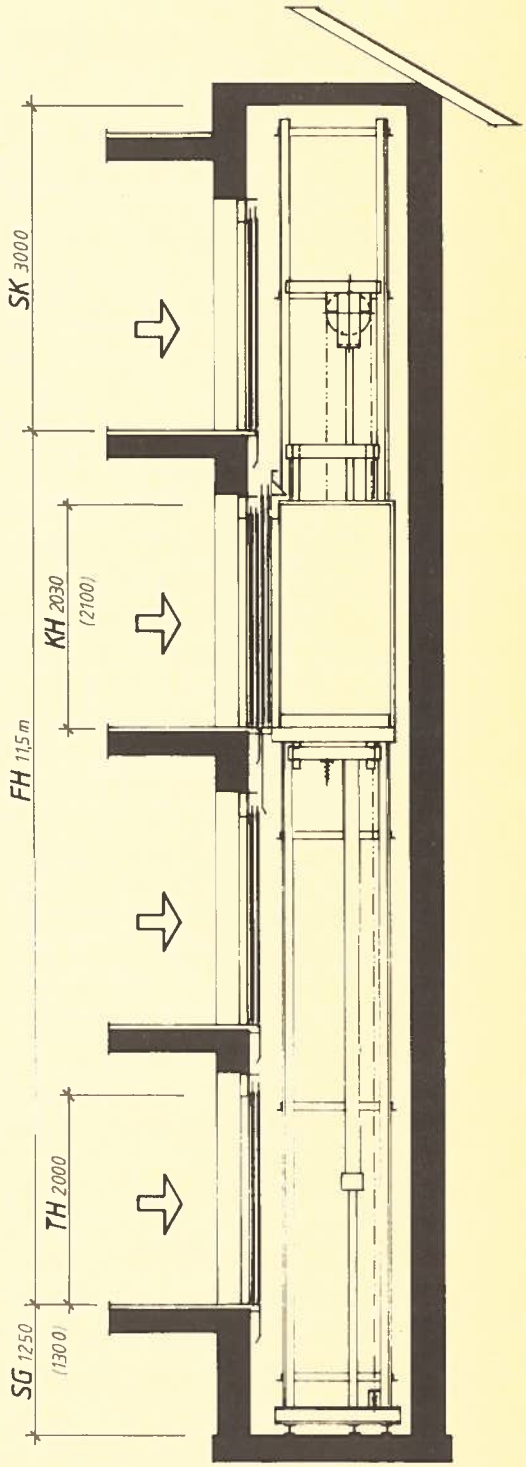

Coupe latérale des ascenseurs «Hausfreund»
Illustration: Home Lift, Dachau

Comment le chef de la CDU monte-t-il en hélicoptère avec son fauteuil roulant?

La société Auer AG a mis au point un translateur portatif et démontable, qui peut être équipé d'une plate-forme pour fauteuil roulant ou pour utilisateur debout. Bien que démontable pour faciliter son transport, le MOBIL-LIFT est très stable. Il peut être adapté pour franchir des obstacles de hauteur et de longueur variable, avec un maximum en hauteur de 1,50 m. L'installation du MOBIL-LIFT ML 90 n'exige ni fixation au sol ni outils. Un accumulateur de 12 volts alimente le treuil électrique et permet, par charge, environ 25 montées ou descentes.

L'utilisation du MOBIL-LIFT s'impose lorsque des installations permanentes pour franchir des marches ne sont pas possibles, par exemple pendant les vacances, dans les piscines, lors de fêtes, mais surtout pour accéder aux moyens de transport tels qu'autobus, bateaux, etc. Dans ces cas-là, il suffit de prendre le MOBIL-LIFT avec soi pour monter et descendre les marches. Une installation permanente est également possible, notamment pour l'accès aux balcons, terrasses ou rampes de marchandises.

Le MOBIL-LIFT ne prétend pas résoudre tous les problèmes posés par les marches mais, utilisé à bon escient, il peut être un précieux auxiliaire.

Réveillé en hélicoptère d'un long sommeil!

L'Association bernoise des sports pour handicapés proposa il y a déjà huit ans la mise au point d'un translateur portatif et, en 1988, lors de l'exposition de la BEA, le premier prototype fut présenté sous le nom de «Carlift». Cette appellation indiquait à elle seule qu'il s'agissait d'un dispositif conçu pour permettre l'accès aux autocars. Mais ce système, bien qu'astucieux, ne rencontra guère d'écho et sombra dans l'oubli. Jusqu'au jour où un événement tragique lui donna un regain d'actualité. Vers la fin des années 80, Wolfgang Scheuble, ministre allemand de l'Intérieur, fut victime d'un attentat. Il en réchappa, mais resta paraplégique et astreint au fauteuil roulant. Poursuivant malgré tout ses activités politiques, il quitta le ministère pour devenir président du groupe parlementaire de la CDU. Les difficultés techniques furent aplanies autant que possible, mais certains petits problèmes de transport demeuraient insolubles: comment Monsieur le ministre pourrait-il monter en hélicoptère avec son fauteuil roulant sans trop de désagréments?

L'oeuf de Colomb de Auer

La solution fut trouvée chez le constructeur Peter Auer, de Truttikon dans le canton de Zurich. Depuis des années, Auer est spécialisé dans les techniques visant à faciliter le transport des handicapés. C'est d'ailleurs lui qui avait créé le Carlift. Il ne restait plus qu'à adapter ce monte-escalier portatif à sa nouvelle utilisation en hélicoptère et à lui donner son nom actuel de MOBIL-LIFT ML 90.

Données techniques

Capacité de charge: 150 kg
Hauteur de levée: variable, de 0,60 m à 1,50 m
Rail de guidage: longueur max. 2,50 m
Plate-forme: 69 cm de large, 72 cm de long
Fabrication: construction métallique légère
Entraînement: moteur électrique de 12 volts, 1 (ou 2) accu(s) drift de 12 V pour environ 25 (ou 50) montées et descentes

Poids:	unité de base	30 kg env.
	plate-forme	12 kg env.
	accus	12 kg env.

Fabricant: Peter Auer AG, Ausserdorf 3, 8467 Truttikon/ZH
Tél. 052/41 21 41

Le MOBIL-LIFT ML 90 permet de franchir des marches lorsqu'une installation permanente (monte-escalier ou plate-forme élévatrice) n'est pas possible, notamment pour l'utilisation des moyens de transport.

Vaincre les escaliers en fauteuil

Parmi les nombreuses innovations et aides techniques présentées cette année au Salon Handicap, il nous a paru intéressant d'en présenter une en particulier. Il s'agit du Scalamobil, un dispositif que l'on fixe au fauteuil roulant et qui permet de gravir et descendre les escaliers. Un obstacle important dans la vie quotidienne des handicapés peut être ainsi surmonté.
Le montage du Scalamobil est simple et s'adapte à presque tous les modèles de fauteuils roulants: l'appareil est introduit à l'arrière dans un dispositif fixé une fois pour toutes et peut se retirer facilement. Grâce à des poignées réglables en hauteur et un centre de gravité judicieusement placé, très peu d'efforts sont demandés à l'accompagnateur. En outre, le Scalamobil est pourvu de freins de sécurité qui bloquent le fauteuil automatiquement à chaque rebord de marche.
Le Scalamobil permet de franchir tous les escaliers, même ceux qui sont étroits ou en colimaçon, et remplace le translateur ou l'ascenseur, lorsque ceux-ci peuvent être installés.
Quelques données techniques:
Hauteur: 35,5 cm
Largeur: 36 cm
Poids avec accus: 25 kg
Capacité de charge: 120 kg
Accumulateurs étanches: 12 V, 7 Ah

Débat au Grand Conseil d'Argovie sur la loi sur la construction

Pour le Parti des automobilistes, 1% d'appartements pour handicapés suffit!

En 1991, les organisations argoviennes de handicapés exigèrent, dans une pétition signée par 17.500 personnes: «Les immeubles locatifs, ainsi que les bâtiments et aménagements ouverts au public doivent être accessibles et praticables par les personnes handicapées ou âgées». Cette revendication fut présentée au bon moment, alors que le gouvernement était sur le point de modifier la loi sur la construction.

Une année plus tard, en 1992, la nouvelle loi fut mise en délibération au Législatif. Dans sa nouvelle version, elle tenait également compte de la demande exigeant davantage de bâtiments adaptés aux handicapés. Mais dès la première lecture au Grand Conseil, ces directives se heurtèrent à une forte opposition. Plusieurs parlementaires rejetèrent en particulier la revendication concernant un habitat sans barrières architecturales.
C'est ainsi que M. J.K. du PRD exprima son inquiétude car, à son avis «on arrivera de cette façon à un résultat que l'on ne souhaite pas, c'est-à-dire que l'on freinera inutilement la construction de logements pour invalides». Quant à M. E.B., des Automobilistes, il déclara que «cela augmenterait à tel point le prix de la construction, que l'on ne trouverait plus d'investisseurs», tandis que M. K.F du PDC estimait «qu'il fallait fixer des limites quelque part». Et l'Automobiliste E.B. savait parfaitement où: «Un pour cent des logements seront construits pour les handicapés». Pour R.B., homme du métier et président de la Commission d'une nouvelle résidence pour personnes handicapées, la pétition allait en tout cas trop loin, car il savait par expérience «ce qu'une rampe de 6% de déclivité signifiait et quelles étaient les solutions possibles et impossibles».

Cependant, le directeur de la construction, Thomas Pfisterer, estimant que les handicapés devaient bien vivre quelque part, demanda des décisions plus souples. Il proposa par conséquent que l'article soit ainsi modifié: «Les bâtiments appelés a recevoir un nombreux public doivent être aménagés de telle sorte qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées. La présente directive est également valable, si cela n'entraîne pas de charges inacceptables, pour les rénovations importantes ainsi que pour les immeubles locatifs et les grands ensembles. Le Conseil d'Etat publiera des instructions concernant la construction adaptée aux handicapés.» Ce nouvel article fut finalement adopté en seconde lecture sans opposition.

A Bâle-Ville, initiative pour la construction adaptée

Soutien efficace de l'initiative par les femmes

C'est à la mi-janvier qu'eut lieu, à Bâle-Ville, le dépôt de l'initiative lancée par le Parti socialiste et plusieurs associations de handicapés pour une loi favorisant la construction adaptée. En l'espace de six mois, de nombreuses personnes, handicapées ou non, collectèrent 6304 signatures lors de manifestations diverses. On constata à cette occasion que les femmes sont nettement plus sensibilisées à ce problème que les hommes.

Le canton de Bâle-Ville est connu pour être l'un des derniers à n'avoir encore aucune loi sur la construction en faveur des handicapés et des personnes âgées. Depuis plus de 15 ans, le gouvernement met des bâtons dans les roues à toutes les tentatives de modification de la loi dans ce sens. Une telle situation n'étant plus acceptable, le PS et diverses associations lancèrent une initiative populaire durant l'été 92. Celle-ci exigeait que soient prises enfin des mesures pour la construction adaptée aux handicapés, tant pour les bâtiments publics, que pour les logements et lors de rénovations. Le but de cette démarche était également de permettre aux personnes âgées de rester aussi longtemps que possible et sans aide dans leur appartement.

Lors de la collecte des signatures, on put se rendre compte qu'à part les handicapés, ce sont surtout les femmes qui ont à souffrir des inconvénients en matière de construction. Les barrières architecturales sont un problème hélas bien connu des femmes circulant avec une poussette; mais les ascenseurs trop petits, les marches à l'entrée des immeubles et les trottoirs dépourvus de bateau leur sont également familiers pour d'autres raisons: bien plus que les hommes, les femmes rendent visite à des parents âgés, chez eux ou dans des homes. Elles les accompagnent en promenade, chez le médecin ou le coiffeur, dans les magasins. Et le plus souvent, il s'agit d'une véritable expédition, surtout si la personne âgée ne se déplace qu'avec une canne ou en fauteuil roulant. Rien de surprenant, par conséquent, à ce que les femmes de Bâle aient été nombreuses à s'indigner de ce que la construction adaptée ne soit pas depuis longtemps une évidence!

Mais il ne faut pas trop s'en étonner: on ne rencontre guère, dans le secteur du bâtiment, ceux que ces problèmes touchent de près, qu'il s'agisse des handicapés ou des femmes. L'architecture est encore la chasse gardée des hommes (même si l'on exige d'eux de travailler à 150%). Des modifications structurelles, et la généralisation du travail à temps partiel permettront peut-être un jour de voir davantage de femmes et de handicapés dans ce secteur.

Dépôt de l'initiative pour la construction adaptée aux handicapés et aux personnes âgées, le 13 janvier 1993 à l'Hôtel de Ville de Bâle
Photo: Pro Infirmis, Bâle-Ville

Le Centre veut personnaliser ses contacts

...c'est à peu près ce que l'on m'expliqua lorsque je postulai l'emploi de collaborateur au service-diffusion.Plus tard, lorsque je me rendis chez les architectes et les concepteurs, notre principal groupe-cible, je fus accueilli par les réactions les plus diverses. Parfois, j'avais l'impression d'être une feuille de papier que l'on plie pour en faire un avion et qui s'envole à tire d'aile, ou que l'on jette, roulée en boule, dans la corbeille ou, pire encore, dont on se débarrasse dans la broyeuse à papier!

Le moment est venu de me présenter: nom: Alfred Trindler-Wüthrich, né en 1952, apprentissage de dessinateur industriel, puis école commerciale et diplôme de commerce et, pour terminer, diplôme fédéral de coordinateur des ventes. Enfin, un cours complémentaire en «combat rapproché verbal» ou, si l'on préfère, formation en technique de vente. Mes longues années d'expérience du travail en service-diffusion, auprès d'architectes, d'urbanistes et dans l'industrie me permirent d'assumer ma tâche actuelle, qui consiste à VOUS convaincre de la nécessité de l'habitat adaptable.

Nos objectifs sont simples: des logements habitables pour tous, sans barrières architecturales, pour que les invalides ne soient pas doublement handicapés dans leur vie quotidienne.

Quelques perles, glanées au cours de mes premières expériences auprès des architectes:
«Un service-diffusion dans une association de handicapés? Jamais entendu une chose pareille!»
«Comment ce machin est-il financé?»
«Je cherche moi-même mes locataires et n'ai pas besoin de tenir compte d'un mode de construction adapté»
«Je construis des appartements convenant aux handicapés depuis 20 ans et connais tous les trucs par coeur»
«Dans chaque immeuble, je fais au moins un ou deux appartements de deux pièces adaptés aux handicapés!»
»Je n'ai malheureusement pas trouvé de handicapés à qui louer les cinq logements spéciaux que j'avais construits dans un grand ensemble à Spreitenbach (env. 60 appartements). Personne ne s'est présenté!»

C'est le genre de remarques que m'ont faites la plupart des architectes et concepteurs de projet que j'ai rencontrés. J'en conclus personnellement qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau des relations publiques et de l'information. Mon but est de pouvoir avoir la certitude, lorsque je vous quitterai après un entretien dans votre bureau, que vous tiendrez compte des besoins légitimes des handicapés lors de votre prochain projet de construction. N'oubliez pas que les réalités de la vie sont multiples: imaginez que, dans une famille de quatre personnes, le père devient paraplégique à la suite d'un accident et doit emménager dans un appartement de deux pièces (adapté!) parce qu'il n'existe pas de logements de quatre ou cinq pièces adaptables et à des prix abordables! Ou une vieille tante à héritage, depuis six mois en fauteuil roulant, aimerait vous rendre visite pour deux semaines. Malgré votre grande et belle salle de bains, elle ne pourra y entrer, la porte n'ayant que 60 cm de largeur!

Perdons-nous de vue le fait que nous aussi deviendrons vieux et aurons tôt ou tard du mal pour marcher et gravir les escaliers? Cherchons-nous à oublier l'accident, toujours possible? Vu sous cet angle, comment se présente votre habitat? Je vous souhaite du courage et de l'imagination, osez faire le premier pas sur la voie d'une architecture qui peut être tout à la fois fonctionnelle, adaptable et belle!

Dans l'attente du plaisir de vous rendre visite,
Alfred Trindler-Wüthrich
Service-diffusion